

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



L'AGRICULTURE BRETONNE
à la 1ère place ou à la 14ème ?

SONDAGE : 88% des Finistériens
pour le breton à l'école.

REFERENDUM,

LE "OUI" DES BRETONS.

Le vote majoritaire des électeurs bretons en faveur du "oui" au référendum du 20 septembre 1992 sur la ratification du traité de Maastricht a surpris plus d'un observateur, en Bretagne comme ailleurs. Ainsi Annick Cojean n'en finit-elle pas de s'interroger à la une du journal "Le Monde" du 1er octobre : "Mais pourquoi ont-ils voté "oui" ? En bloc, unis dans cinq départements : le Finistère, les Côtes d'Armor, le Morbihan, l'Ille et Vilaine, la Loire-Atlantique, bref la Bretagne "historique" composant sur les cartes électorales une zone homogène aux frontières éternelles ? On n'a pas fini de disséquer ce "oui" breton qui boucsole les prévisions et remet en cause les grilles de lecture classique des résultats selon lesquelles la combinaison des facteurs chômage, pêche et agriculture ne pouvait déboucher que sur un rejet du texte", écrit l'envoyée spéciale du quotidien parisien avant d'évoquer la chansonnette de Charles Pasqua à l'annonce des résultats en Bretagne : "Les Bretons, c'est comme les cochons, plus ça devient vieux, plus ça devient con" !!!

Le vote "breton" mérite qu'on s'y attarde. Deux explications simples de l'ampleur du "oui" viennent aussitôt à l'esprit. Il découle indéniablement de l'intégration de la Bretagne à l'espace économique européen qui remonte aux débuts de la Politique Agricole Commune. Cette intégration s'est trouvée renforcée par la mise en place de l'Europe Bleue dans le domaine maritime. L'Europe en Bretagne, on connaît. L'autre facteur est d'ordre

plus politique. A partir du moment où l'ensemble de la gauche et de la droite modérée militait en faveur du "oui" comment imaginer que son pays comme la Bretagne fortement marqué par les traditions de la démocratie chrétienne puisse se prononcer majoritairement en faveur du "non" préconisé par des partis (P.C. et F.N.) ayant peu d'influence sur l'opinion. Il convient cependant de souligner que si la Bretagne a voté "oui" à 59% ça veut dire que 41% des électeurs ont voté "non". Cela n'est pas à négliger.

On ne doit pas pour autant tirer des conclusions trop hâtives des 59% des 5 départements bretons en y voyant comme certains le disent la démonstration de la volonté des Bretons de retrouver leur unité et d'affirmer leur identité ou, plus simpliste encore, la preuve de la prise de conscience d'un Peuple ! C'est oublier que deux autres départements voisins, Loire-et-Loire et Deux-Sèvres ont également voté "oui" à plus de 53% et que trois autres : Mayenne, Vienne et Charente ont voté "oui" à plus de 50%. Doit-on y voir la preuve d'un quelconque "sentiment d'appartenance" commun aux producteurs de choux-fleurs du Léon et aux producteurs de pineau des Charentes ?

Autre interrogation : le vote majoritaire en faveur du "oui" donnerait-il raison à ceux qui ont appelé à voter dans ce sens ? Autrement dit, est-ce que les partisans du "non", de l'abstention ou du boycott ont eu tort sous prétexte que la majorité des électeurs n'a pas voté comme ils le souhaitaient ? A-t-on obligatoirement tort quand on

est minoritaire ? Certes, non. Ce n'est pas parce qu'on serait "en phase" avec la majorité de l'opinion que l'on a par le fait même raison. L'objectif de ceux qui militent en Bretagne pour la libération nationale n'est pas d'accompagner l'opinion mais bien de la gagner aux idées qu'ils défendent !

Pour en revenir au référendum et aux résultats en Bretagne, il convient de remarquer que nos compatriotes ont incontestablement voté d'avantage sur une certaine idée de l'Europe que sur le texte du traité proprement dit. Mais l'honnêteté oblige à dire que la question n'était pas de dire "oui" ou "non" à l'Europe mais à la ratification du traité de Maastricht*. Que les partisans du "oui" laissent le droit à ceux qui proposaient un autre choix d'être également pour l'Europe sans pour autant approuver ce traité. Rappelons quand même que ce texte était défendu aussi bien par le P.S., l'U.D.F. et le R.P.R. ! Cela devrait permettre certaines interrogations et susciter quelques doutes quant à son bien-fondé pour nous Bretons !

Laissons aux régionalistes et autres partisans du "oui" réformistes le droit de croire en une France enfin respectueuse des "différences" et autres balivernes à la Jack Lang. Mais ne faisons pas croire que le Peuple breton a été consulté en tant que tel lors de ce référendum. Un Breton ne vaut-il pas un Danois ou un Hollandais ?

Yann GARDNER

* Remarquons au passage le caractère tout à fait démocratique de cette consultation qui consistait à demander son avis au non peuple alors que les gouvernements ont déjà signé le texte.

Politik

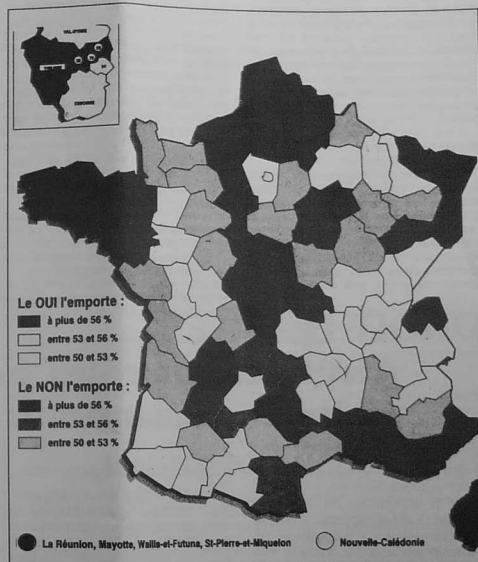
TRAITE DE MAASTRICHT Drôles d'arguments bretons.

Les prises de position de ce qu'il est convenu d'appeler le Mouvement Breton, faute peut-être d'une réelle concertation, ont montré des divergences d'opinion lors du débat sur le référendum. Si aucun mouvement n'a ouvertement préconisé le NON les avis étaient partagés entre les partisans du OUI et les apôtres du "boycott", aucune organisation politique bretonne n'ayant ouvertement appelé à voter NON de peur de se confondre parmi les partisans d'un NON nationaliste français de droite ou de gauche.

Mais quel était donc l'analyse des tenants du OUI semble-t-il plus nombreux au sein des organisations bretonnes ?

1. L'Europe aide la Bretagne. L'argument consiste à dire que la Bretagne bénéficie de plus en plus de fonds octroyés non plus par Bruxelles mais par Paris. Et l'on cite à l'appui les fonds du F.E.D.E.R. ou du F.S.E. tout en omettant de dire qu'ils passent par Paris avant de toucher Rostrenen ou Plonevez ! Ce type d'argumentation revient à justifier le système centralisateur français que l'on condamne pourtant. En effet, Paris étant le principal bailleur de fonds par le biais des divers ministères nous devons rester Français faute de quoi nous crèverions la bouche ouverte. Cela ferait rire bien des Danois ou des Hollandais. Ces derniers qui furent naguère "départements français" auraient-ils eu intérêt à le rester et à attendre la manne de Paris ? Certes non.

2. L'Europe crée un comité de Région. En créant ce Comité l'on va ouvrir une brèche dans le centralisme français. Remarquons tout d'abord que le comité en question aura un rôle purement consultatif. De plus ce comité sera composé de représentants désignés par les gouvernements des états en place. Il est illusoire de croire que Paris choisira des représentants parmi des Bretons "mal pensant" à ses yeux. Qu'aurions-nous à y gagner à y voir des Bourges, Méhaignerie, Yamgnane et autres Le Pensec ? Des "Bretons" ne siègent-ils pas déjà à l'Assemblée et au gouvernement ?



Prendre argument du non des tenants du nationalisme français pour justifier le oui c'est oublier bien vite que les mêmes, ou leurs partisans, étaient opposés à la loi de régionalisation pour les mêmes raisons. On a vu comment ils ont su s'y adapter allant jusqu'à se disputer les présidences de Régions sans pour autant renier leurs convictions.

3. L'Europe et le sens de l'histoire. Argument massue enfin, la construction européenne irait dans "le sens de l'histoire" (Si tant est que l'histoire ait un sens ?). Cette marche en avant serait inéluctable et il serait vain de s'y opposer pour ne pas être taxé d'"anti-progressisme". Cela revient à dire que les jeux sont faits et qu'il est inutile de se battre pour une autre conception de notre avenir. La voie tracée

étant celle du libéralisme bon teint, il est vain d'imaginer un autre mode de développement que le système actuel basé sur le chômage et les inégalités. Cela équivaut à abandonner nos prétentions à exister en tant que Peuple souverain à l'instar des Lithuaniens, Slovénes ou Ukrainiens aujourd'hui et des Flamands, Ecossais ou Catalans demain ?

Croire ou laisser croire que notre avenir passe par notre reniement et l'acceptation à tout jamais de notre qualité de citoyens français, ou de simples citoyens européens mais sans pouvoir en tant que Bretons, relève de naïveté ou de la complicité. Les récents bouleversements en Europe nous montrent que bien des impossibles d'hier sont aujourd'hui réalités. Encore faut-il le vouloir.

Y.G.

ATAV E VO DOR ZIGOR E BREIZH ! Breizhad tamallet evit bezañ roet bod de Euskadiz.

Abaoe ar 4 a viz Mae ez eo 41 Breizhad eo dindan damall goude bezañ bet gennetataet hag harzet dizamant-kaer. Hag int kelennerien, barazerien, labourerien-douar, n'o deus graet tra nemet ober drouzh an hengoun degemer a ren etre Breizh ha Euskadi, evel ma oa bet graet ur bloavezhioù bennak zo pa oa bet laketaet Euskadiz da c'henn dre ret en hor bro.

Kreskiñ a ra c'henskoazell d'an damallidi ha d'o familhoù.

Gwall fromet eo dud gant an harzadurioù hag an tamalladurioù-se. Savet ez eus kuzulioù skoazell d'an damallidi ha d'o familhoù : un diskeladeg he deus bodet en tu all da 2 000 den e Kemper d'an 23vet a viz Mae. Roet ez eus bet miliadoù a sinadurioù d'ar Prefed o c'houlenn ma vefe lamet an tamalladurioù. E-

touez an dud o deus bet Alan Stivell, Renaud, an aotrou Yann-Kob Gallot, Gilles Perrault, Bernard Anglouis, Pêr Jakez Helias.

Kevredigezhioù, c'hoaradoù, stroladoù politikel ha Kuzulour Pann ar Bed zoken o deus gennet ma vefe lezet ar brizonidi da vont. Un ugent bennak a guzulioù skoazell zo savet dre Vreizh a-bezh. Hep net a var eo bet trouezhus al labour : lezet int bet.

**Goulenñ a reomp grañs ma vo didamall an holl.
Embannet gant Kuzul Skoazell An Oriant**

**Kazit ho skoazell arc'hant da
SKOAZELL VREIZH
3 straed Aristide Briand
44350 GUERANDE**

INCARCERATION DE VERONIQUE HUNAUT. La réaction d'Emgann

En arrêtant jeudi dernier Véronique Hunaut, qui est, depuis ce jour, incarcérée à Paris et doit être présentée aujourd'hui (5.10) devant le juge d'instruction, les autorités policières et judiciaires rappellent aux inculpés qu'ils sont, par le biais du contrôle judiciaire, des otages soumis aux caprices de leurs volontés.

EMGANN dénonce cette manœuvre d'intimidation qui vise à empêcher les inculpés d'organiser collectivement leur défense, et demande la levée immédiate des contrôles judiciaires et des inculpations.

EMGANN rappelle enfin son soutien au peuple basque, ainsi qu'à tous ceux qui sont solidaires de sa lutte pour l'autodétermination.

*Pour Emgann
Naig Le Gars*

DROIT D'ASILE : Arrêt des contrôles judiciaires Halte aux détentions abusives

Sur mandat du juge Le Vert, la police a procédé le 1er octobre, à Brest, à l'arrestation de Véronique Thomas. Il serait reproché à celle-ci d'avoir enfreint l'obligation de contrôle judiciaire à laquelle elle était soumise depuis sa libération le 24 juin dernier.

Inculpée pour crime d'hospitalité à l'égard de réfugiés politiques basques, Véronique Thomas, mère de 3 enfants, avait déjà subi 2 mois de détention provisoire au printemps dernier.

Son actuelle détention à la prison de Fresnes vient raviver en Bretagne le sentiment d'injustice largement ressenti lorsque plus d'une cinquantaine de personnes furent arrêtées, 34 inculpées et 18 d'entre elles incarcérées pour avoir perpétué une tradition d'asile politique pourtant reconnue par les

autorités françaises jusqu'en 1984.

Au moment même où l'Assemblée Nationale débattait de la nécessité de réduire les mesures de détention préventive - et après que l'Etat Français ait été condamné à indemniser un prisonnier politique corse libéré sur non-lieu après 5 années d'une telle détention - les personnes attachées au Droits de l'Homme ne peuvent que s'élever contre le recours systématique à cette pratique à l'encontre des citoyens dont les activités ne menacent en rien l'ordre public, de la part de magistrats qui peuvent apprécier, sans avoir à en rendre compte devant l'opinion publique, du respect d'un contrôle judiciaire qu'ils ont eux-mêmes imposé.

Aussi, le Comité Lannionnais de Soutien aux Inculpés du Droit d'Asile l'appelle-t-il la population et les

élus grégorois à appuyer ses démarches pour :

- le droit des inculpés à préparer leur défense - et par conséquent l'abandon des contrôles judiciaires qui entravent celle-ci ;
- la levée des inculpations,
- la libération immédiate de Véronique Thomas.

Dès à présent, vous pouvez agir en écrivant à Véronique Thomas, Cellule 15, MAF 829054.W, Allée des Thuayas, 94261 Fresnes Cédex ; et en participant aux initiatives publiques que le Comité organise pour les jours à venir.

*Le Comité Lannionnais
de Soutien
aux Inculpés du Droit d'Asile
(Centre J. Savidan -
22300 Lannion)*

CELTAVEL Silence ! On liquide...

La coop de Lennon, devenue CELTAVEL, va donc disparaître du paysage économique de Châteauneuf avec à la clé la perte d'une cinquantaine d'emplois administratifs !!!!!

Lorsque l'on sait combien ces emplois sont rares et recherchés dans notre Centre-Bretagne, et qu'il y a une majorité de jeunes femmes dans la charnière, on mesure l'ampleur des dégâts et les conséquences humaines et sociales découlant de la fermeture du site.

- A l'annonce de cette fermeture on aurait pu s'attendre à une mobilisation générale dans la commune, voire le canton.

- On aurait dû demander les comptes et les bilans.

- Appeler à des réunions d'explication ou à des manifestations de soutien aux licenciés.

- On aurait dû réunir les actionnaires, désigner les responsables de la casse et voir monter au créneau les élus de la commune, de la circonscription, du département, pour sauver ses emplois.

**SURPRISE TOTALE :
C'EST LE SILENCE ET L'INERTIE.**
Mis à part une rapide réunion du SIVOM et le déplacement d'un sous-préfet pour une annonce bidon de la mise en place d'une cellule de reclassement !

Alors on se pose des questions :

- Y a-t-il un maire dans la commune ?
- Y a-t-il un conseil municipal ?
- Y a-t-il un député et un sénateur ?
- Y a-t-il un comité d'entreprise et a-t-il été tenu informé ?

- A quoi servent les sous-préfets aux affaires économiques ? N'ont-ils pas aussi pour rôle de surveiller les bilans annuels ?
- Et qu'a fait le conseil d'administration devant l'incohérence de la politique des directeurs successifs, dont l'un empêche 120 millions de centimes comme prime de départ après moins de 4 ans passés dans l'entreprise ?
- 120 millions : l'équivalent de 10 années de salaires, toutes charges comprises, pour un ouvrier ou un chauffeur de CELTAVEL !!!

De toute manière cette **casse d'entreprise et d'emplois est injustifiable.**

La zone de production et de collecte des productions végétales et animales n'a pas été frappée d'une quelconque catastrophe climatique ayant fait place à un désert et si des productions diminuent, d'autres augmentent.

- Alors nos stratèges bretons de l'agro-business, touchés par la grâce du libéralisme sont-ils entrés dans une ronde sauvage

de canibales ?

- Et si UNICOPA a des milliards pour mettre la COOP de St-Yvi sur orbite, pourquoi n'a-t-elle pas tenu toutes ses promesses envers CELTAVEL ?

- Et que veut dire cette politique de prestige de ST-YVI bradant des bâtiments, des bureaux et un centre de gestion tout neuf pour investir 1 milliard de centimes dans la construction d'une nouvelle direction générale à ROSPORDEN ?

ENFIN QUESTION PRIMORDIALE : à quel jeu joue le CREDIT AGRICOLE grand argentier des COOP ?

A croire que leurs ordinateurs ne savent compter les découverts bancaires que par **petits milliers de francs** !! Car le petit est bien vite rappelé à l'ordre et sommé de le combler.

Que se passe-t-il pour les **centaines de millions et les milliards** : on ferme les yeux ou alors y a-t-il tout à gagner par le cumul d'agios ou autre manœuvre souterraine ?

Verra-t-on dans deux ans ST YVI réduit au stade de CELTAVEL ?

- N'assiste-t-on pas aux premières grandes manœuvres, par banques interposées, pour éliminer les moins solides, restructurer et regroupé pour arriver à une entente UNICOPA-COPAGRI contrôlant

l'ensemble des activités agricoles et agro-alimentaires d'une grande partie de la Bretagne ?

- Quel est le sort réservé aux hommes et femmes dans cette course au profit ?

- Quel avenir pour nos exploitants agricoles moyennes et pour les exploitants et leurs familles ?

- EMGANN a une autre vision économique et sociale pour l'avenir du Centre-Bretagne.

- Nous demandons donc que des réponses soient apportées rapidement à toutes les interrogations posées ici.

- Nous demandons la tenue d'une réunion publique, à Châteauneuf avec la présence de toutes les parties intéressées, directeur de CELTAVEL, de ST YVI, d'UNICOPA, du Crédit Agricole, du personnel de CELTAVEL, du conseil d'administration et bien sûr de **tous élus politiques concernés.**

On ne peut pas implorer à longueur d'années la création d'emplois qualifiés dans notre centre-Finistère et laisser filer sans broncher 50 de ces emplois stables sans se discréditer totalement.

*Le porte-parole
d'Emgann Centre-Bretagne
Yann PULLANDRE*

L'AUTOMNE SOCIAL

Plutôt sombre, le paysage social dans le Pays de Kemper en ce moment. Une usine ferme à Briege, une autre dépose son bilan à Kemper.

Pour la première, aucune surprise, la fermeture était annoncée depuis 6 mois. L'usine Seznec était finalement passée dans le giron de la firme Brossard (1)... Qui n'a pas eu à cœur de maintenir l'activité, désormais transférée à Pithiviers (pour la fabrication de quatre-quarts). Résultat : une usine pillée et 45 personnes au chômage. Ce scénario décidément se répète souvent (cf. Exal à Plouhinec) : une entreprise rachetée (à bon marché) par une "boîte prédatrice", sans aucune garantie, échappe au contrôle local, et c'est alors par la disparition programmée dans la désignation générale... Et le chômage pour les salariés victimes des stratégies industrielles. On parle aujourd'hui d'une éventuelle reprise par l'ancien directeur de l'entreprise. Espérons que ce n'est pas encore un nouveau miroir aux alouettes.

Pour la seconde, la pillule est aussi amère, et le scénario encore plus grotesque. Voilà une entreprise, venue d'Outre-Manche, accueillie à Kemper dans l'euphorie générale (240 emplois prévus). Installée à grands renforts de subvention - 330 000 F par le C.R. (OF 22.11.91), 500 000 F par le C.G. et 700 000 F par la ville (O.F. 7.6.91). Et là encore, sans qu'aucune contre-partie, en matière de politique salariale notamment, ne soit exigée. Un an après, le ballon de baudruche (2) s'est dégonflé et 70 personnes sont dans l'attente de leur sort. La CFDT suggère de doubler la production. Qu'en pensent les salariés ? La balle est aussi dans le camp des généreux donateurs. Les aides aux entreprises d'accord, mais à condition qu'elles s'appuient sur des garanties sérieuses et qu'elles favorisent d'abord les créations locales.

ALG

(1) En passe de fusionner avec Giringore, autre "grand du biscuit".
(2) Laissant un passif de 4 millions de francs (on se demande comment, vu les salaires pratiqués !). Au fait, Global Studio a-t-il réglé à la ville les 2,2 Millions de francs correspondant au prix du bâtiment et payables au 31 décembre 1991 ?

CONTRE LA DEFIGURATION DE CAUREL. Manifestation le 24 octobre.

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) des Côtes d'Armor a l'intention de commencer les travaux de la déviation routière de Caurel, au bord du lac de Guerlédan, dans les toutes prochaines semaines. Si le principe de cette déviation ne se discute pas, notamment pour la sécurité des habitants de la commune, en revanche le tracé officiel retenu par la DDE est en cause car il annonce un désastre écologique.

En effet, le projet de la DDE prévoit d'éventrer la colline escarpée qui surplombe le village de Caurel et le

lac de Guerlédan sur une largeur de 25 m et une hauteur de 12 m, dans les sources qui alimentent la commune. Pour des raisons écologiques le tracé alternatif mis en œuvre depuis plusieurs années par le comité de défense du site de Caurel, qui respecte l'environnement et permettrait d'économiser 40 millions de F sur les travaux, n'a pas été pris en compte par l'Administration qui a préféré en diffuser une version falsifiée auprès des élus et de la presse.

Le patrimoine naturel de Bretagne, trop souvent agressé, n'est pas la pro-

priété de quelques-uns ; il est l'affaire de tous. Les intérêts privés de quelques personnes ne doivent pas prévaloir sur l'intérêt général.

Pour empêcher l'irréparable et sauver l'un des plus beaux sites du Centre-Bretagne, les mouvements et associations signataires appellent leurs adhérents et sympathisants ainsi que l'ensemble des Bretons à se rassembler à Caurel, le samedi 24 octobre à partir de 15 h, pour une manifestation pacifique.

Kensinet gant EMGANN

Karnag ROCK CONTRE BETON

Prévu initialement le 26 septembre, reporté pour cause de ciel menaçant, le concert "rock contre le béton" a finalement eu lieu samedi. Devant environ 400 spectateurs, 7 groupes bretons et parisiens ont joué tout l'après-midi, et une bonne partie de la nuit, à quelques dizaines de mètres du belvédère de Kernario. Sur un terrain prêté par "France", vieille dame "plus jeune que bien des jeunes", saluaient les membres de "Fulor". Des toiles de bâches avaient été tendues au-dessus de l'herbe ; mais cette fois il n'a pas plu. Tout juste un peu de crachin.

Ce n'est qu'un début.

Pour sa première opération depuis la création du comité alréel, "Fulor bro an Alre" (la colère du pays d'Auray) a donc plutôt réussi son coup. "On a eu moins de monde que ce qu'on espérait, reconnaît l'un des membres. Mais on est vraiment content des



Tout l'après-midi et une bonne partie de la nuit, les rockers ont joué "contre le béton".
Photo Ouest-France

contacts qu'on a eu. On a vu pas mal de gens motivés par notre action, plein de jeunes qui ont montré leur intention de s'investir. En plus, malgré les inquiétudes qu'il pouvait y avoir sur Carnac, tout s'est parfaitement bien passé, sans le moindre incident".

Formé il y a deux mois, le comité local de "Fulor" compte une vingtaine de membres et un nombre variable de sympathisants. Des responsables du mouvement annoncent une cinquantaine d'adhérents sur

toute la Bretagne. Tous se déclarent vigoureusement "anti-fascistes, libertaires, indépendantiste, anti-capitalistes, anti-autoritaires, anti-racistes, anti-sexistes, et contre toutes les armées".

"On n'est qu'au début de la bagarre", promet un des membres du comité alréel, qui assure de son soutien le comité ASPB de Yann Facon. "On fera tout, avec des moyens légaux, pour éviter les expulsions des propriétaires de terrains, pour empêcher l'Etat d'installer sa pompe à fric".

LA BRETAGNE 1ère ou 14ème "Région" agricole de l'Hexagone ?

Il est courant d'entendre dire que la Bretagne se situe à la première place des "régions agricoles" en France. Cet argument est souvent utilisé par les partisans du système productiviste pour justifier leur mode de développement. Une étude de la Chambre d'Agriculture de Bretagne résumée dans un article paru dans le numéro de juin 1992 de sa Lettre mensuelle remet les pendules à l'heure. Ce n'est pas parce qu'on produit beaucoup qu'on dégage plus de revenus.

Voici un extrait de cet article rédigé par M. L. Henry (les chiffres ne concernent que les 4 départements de la région "Bretagne" et ne prennent donc pas en compte la Loire-Atlantique).

La Bretagne agricole c'est :

- 5,4% de la SAU française,
- 9,1% des agriculteurs qui génèrent un chiffre d'affaires de 38,4 milliards de produits agricoles bruts bretons mis sur le marché en 1991, 12,4% des livraisons nationales. L'important, c'est la mise en mouvement de tout un complexe agro-industriel pour l'élaboration du produit et son acheminement au stade final de la consommation.

Parallèlement, aucune autre agriculture régionale ne fait autant appel à des biens et services extérieurs - 24,5 milliards de F : 64% de la valeur des livraisons - 16,7% des consommations intermédiaires de la France entière, cela traduit une grande activité en amont de la production.

Mais en nécessitant autant d'intrants, l'agriculture bretonne est fragile, fragilité accentuée par son éloignement géographique des centres de consommation.

Quels sont les résultats au niveau de l'agriculture ?

Qu'en est-il de la valeur ajoutée (VA) et du RBE/UTAF

(Résultat Brut d'Exploitation) (par unité de travail agricole familial - cotisations sociales des exploitants non déduits).

Depuis plusieurs années ces ratios suivent des courbes sensiblement parallèles aux moyennes nationales.

Données 1990 et 1991

	VA/UTAF (F)		RBE/UTAF (F)	
	France	Bretagne	France	Bretagne
1990	167 994	128 142	115 482	98 628
1991	161 291	134 960	115 072	105 563

• 1990

La VA/UTAF bretonne est de 128 142 F, inférieure de 39 852 F à la moyenne.

La Bretagne se situe au 16^e rang des régions françaises.

Le RBE/UTAF avec 98 628 F est à moins 16 854 F par rapport à la moyenne française, met la Bretagne au 14^e rang des régions. La première région, la Champagne-Ardenne, fait 3,5 fois mieux.

• 1991

En Bretagne, la VA/UTAF est de 134 960 F : elle se situe toujours au 16^e rang des régions.

Le RBE/UTAF atteint 105 563 F soit 7% de mieux qu'en 1990 (impact des productions porcines et avicoles) et la Bretagne arrive au 14^e rang, derrière la Haute-Normandie et devant

Rhône-Alpes, la Corse et la Basse-Normandie.

Que retenir ?

1ère pour l'importance des productions ou 16ème pour la valeur ajoutée que dégage un agriculteur et 14ème pour son RBE.

M.-L. HENRY
(Source SCEES)

- 1ère Région pour l'importance des productions.
- 14ème Région pour le RBE.
- 16ème Région pour la valeur ajoutée.

Certes, les diversités de situation et le nombre d'agriculteurs expliquent - en partie - ces propositions respectives. Elles incitent cependant à la mobilisation sur l'efficacité de nos entreprises agricoles.

BUHEZ AN DOUAR - La culture bio-dynamique.

Ur pennad-kaoz gant René THERSIQUEL

Buhez an Douar rassemble les producteurs en bio-dynamie, les jardiniers amateurs et les consommateurs de la région Ouest Bretagne. Ses buts : Promouvoir la méthode de culture conçue et exposée en 1924 par Rudolph Steiner. Epauler les agriculteurs en bio-dynamie. Informer le consommateur de l'impact sur sa santé d'une alimentation dynamique. Organiser des stages et des conférences sur la bio-dynamie. Préserver et améliorer les espèces animales et végétales de la région dont certaines sont en voie de disparition, en assurant leur patrimoine génétique. Sauvegarder le patrimoine culturel céltique et notamment la langue bretonne (nos statuts sont rédigés en français et en breton)

René Thersiquel, médecin en retraite, assure actuellement le secrétariat de Buhez an Douar. Il a bien voulu répondre en breton à quelques questions sur cette méthode de culture qui vise à fournir une nourriture saine tout en préservant l'environnement (Buhez an Douar, 19 rue Maria Chapdelaine, 29000 Kemper, tél. 98.95.31.91).

Dre al labour-douar "bio-dynamique" e vez gwelet an traoù evel un hollad. Pa vez klenvedoù memestra e teu eus ar feson fall d'ober labouroù. Ganeomp e vez soagnet an douar evit kaout plantaj yañ'h ha n'eo ket reñt boued d'an douar e-giz ma vez graet e mod-all. Hiziv vez gwelet gant al labour-douar chimik penaos e vez savet ar plantaj gant nitratou, potasse ha traoù all e-giz-se.

C.B. : C'hwil ne rit tamm ebet gant al ludu chimik na gant ar produioù da zistrijañ al loened fall ?

R.T. : Ne vez implijet netra eus an traoù-se evit kaout boued disaotr. E gwirionez n'eus ket a louzeier fall en douar. Mat n'eus ket gwall bell 'zo e vez graet gant al ludu chimik a vilvern. Abaoe 30 vloaz 'zo. War lerc'h ar brezel diwezhañ e oa ret kaout bevañs forzh pegement hag e oa laret d'al labourerien douar degas boued. Hag ar stalioù a lard al ludu-se o deus bountet warno da implijout ar varc'hadourezh chimik "dre bont bras" evel chistr eus ar varikenn. Hag an douar a zo bet disec'het. Ha pa vez lakaet saotradurioù chimik e-barzh al legumaj e komz restadoù e-barzh ar boued hag an dud a gouezh klav. Ha neuze e vez dav mont da glask ar medisin hag an apotiker. Gant ar memes labouradegoù e vez graet al

louzeier evit an dud hag an temz chimik !

C.B. : Ha tu a vefe da vont war drev ?

R.T. : Tu 'zo da zont a-dreñv en dro tammig ha tammig. Gant André Pochon e vez graet traoù mat da skouer.

C.B. : Petra ar ranker ober da heuliañ lezennoù ar "bio-dynamique" ?

R.T. : Ar c'hentañ tra 'zo d'ober eo kaout douar-teilh. Ha neuze emañ dav komañs gant kompost : geot troc'het, delioù, restadoù legumaj. En ur lakaat e-barzh aozidigezhioù "bio-dynamique" a vez graet dre homagati, linad e-barzh ar c'hreiz. An askol dantek e-barzh ur c'horn. Skouarn an ozhac'h kozh e-barzh ur c'horn all. E lec'h all : plusk derv ha kramamall. Gant an traoù-se e-barzh en teilh ne vo ket re domm hag e chomo bev. Hag e tiwano traoù a bep seurt, preñved, buzug...

C'hwec'h miz war lerc'h e vez taolet war an douar, pe da gala-goañv pe en nevez amzer. An humus a lak an douar da resev an nerzhioù a deu eus ar c'hosmos : an heol, al loar, ar stered hag ar steredoù. Pep hini a zegas e lusk d'an douar. Daouzet stered 'zo. Peder seurt diouto. Ar skuilh Dour, ar C'hevelled hag ar Balañs, ar re-se 'zo mat evit ar bleunioù. Ret 'vo ober war o zro pa vo al loar dirak ar steredoù-se. Ar Pesked, ar C'hrañk hag ar Grug a zo mat evit ar plant gant delioù evel ar chaol, ar saladenn, ar melchon. Gwechall an dud a ouie an dra-se o unan. Bremañ e ranker ober gant un deizadur.

Hag a hent all a vez graet gant ar c'haoc'h saout a vez lakaet e-barzh korn ar vuoc'h a vez lezet e-barzh an douar e-pad c'hwec'h miz, adalek Gouel Mikael betek gouelioù Pask. Kaoc'h ar saout en deus dastumet

nerzhioù an heol dre ar geot peuret gant ar vuoc'h. Korn ar vuoc'h a zo un dro burzhududa-walc'h peogwir ma lakat e-barzh un dra bennak a zo skin-oberiant, gant ur c'honter Geiger e welit ne deu netra er-maez eus ar c'horn. Met bremañ eo start kaout kernioù saout, me ma unan em bije ezhomm eus mil korn bennak ! Tu 'zo da lakaat bleud-kwartz e-plas ar c'haoc'h saout.

C.B. : Hag ar steredoù all ?

R.T. : Gant teir all : ar Maoul, al Leon hag ar Saezhtataer e vez levezon war ar frouezh hag ar greun evel an tomatez, ar fav, hag an edeier evel ar gwirizh, an ed du. Evit ar rummad all : an Tarv, ar C'havr hag ar Werchez a zegas d'an douar nerzhioù ar freskadurezh. Mat eo evit ar gwirizioù hir : karotez, avaloù-douar, boetarabez...

Ma teu klenvedoù war an trevedoù eo peogwir ez eus bet graet ur fazi un tu bennak. Neuze e vez tu da implijout louzeier biologik memestra.

KERENTIEZH HAG ENEBIEZH.

R.T. : Un dra all a weler war ar maez eo ne vez graet nemet un dra e-barzh al labour-douar chimik. E-barzh ur plas netra met yer, pe moc'h, pe kaol-fleur pe artichoad. Ar stumm-se d'ober a zo fall tre evit an douar. El labour-douar "bio-dynamique" e vez graet pep tra mesk ha mesk : plantaj, loened ha tud. Netra ne ya da goll. Labourat a reont evel e-barzh ur c'helic'h. Al loened a beuro ar pezh a ziwarno, kaoc'h al loened az ay d'ober teilh a vo lakaet war an douar. Ha lakaet 'vez an trevedoù d'en em heuliañ d'an douar da ziskuz-hañ. Da gentañ, da skwer, e vez lakaet plantaj gant gwirizioù evel ar c'harotez, goude-se e vez lakaet plantaj gant delioù evel ar saladenn, ha goude plantaj gant frouezh evel an heiz pe ar c'herc'h. Ha war-lerc'h e vez lezet an douar da ziskuzhan.

Gwelloc'h eo sur d'ar-c'hel gant ar plantaj a vout e-barzh ar vro. Gouenn ar plantaj a yav da goll. Evit al loened memestra, evel ar saout "pie noire" pe "froment du Leon". Evel evit ar brezh-

neg, yezh ar vro. Statutoù diazez "Buhez an Douar" a zo savet e brezhoneg hag e galleg. Talvoudus eo evi-domp.

C.B. : Prederiet oc'h gant traoù ar bed dre vras ?

R.T. : Fellout a ra deomp reñt lañs d'ur mod all d'ober gant al labour-douar. Peseurt bevañs a vo evit an holl dud pa vimp dek miliard er bed. Ret eo da dud ar c'hériou tostaat ouzh tud ar maezioù. Ret 'vefe d'an dud eus ar c'hériou prenañ, evit ur rummad : an douar, evit ur rummad all : ar mekanikoù hag unan all : al loened. Ha neuze e vo disoursi al labour-douar hep die gant an tiez-bank.

C.B. : Ur gevredigezh mod nevez ?

R.T. : Kevredadoù e-giz-s a zo dija e broioù 'zo evel e Bro Alamagn. Emi-chañs e vo gwelet an traoù-se o tont en hon bro tamm. Graet ez eus bet enklaskoù diwar benn ar boued disaotr da zis-

kouez e koust an dud o yañ'h gwarboued mat teir gwech nebeutoc'h eget ar re a zebr n'eus falc'h peira. Un douar eo da zigreskiñ dispignoù ar Seod.

Rudolph Steiner en deus ilijet ar pezh a vez anvet an "Anthroposophie" da larout eo an den e-barzh e endro gant an arzoù, ar sonerezh, ar pentur... Emañ deut a benn da ginnig reolennoù war al labour-douar "dynamique" o welout penaos e oa bet disec'het an douar gant ar beizantede e Bro Alamagn o doa implijet ur benn nitratou goude ar brezel. Ur seurt diouganer a oa eus an den-se, gouest da welout traoù na wele ket ar re all.

C.B. : Lakaet oc'h da hunverieren koulskoude !

R.T. : Ur greden eo evit tud 'zo, ur sorserezh zoken ! An douar e-pad miliardoù a vloavezhioù a zo bet intret gant nerzhioù ar c'hosmos. Gant an aozidigezhioù "bio-dynamique" e teuer

a benn da lakaat an nerzhioù-se da ziwanañ.

C.B. : C'hwil hoc'h unan n'oc'h ket labourer-douar ?

R.T. : Non ket. Me 'zo ganet war ar maez a kichen Skaer. Ma zud a zo holl peizanted. Medisin on bet e Treboul da gentañ arack dont da Gemper. E-pad ma buhez micherel em eus gwelet ur benn tud klav diwar boued fall. Komprenet 'm eus e oa ar magadur un dro a-bouez. Chomet on peizant e-giz 'vez laret.

C.B. : Gant ar stumm labour-douar e vo tu da vagan an holl dud ?

R.T. : Tamm ha tamm e weler al labourerien douar o tont war du al labour-douar bio. Pezh 'zo dija un dra vat peogwir n'eus ket ur benn diforc'h etre al labour-douar bio hag ar "bio-dynamique". D'an dud, d'an debrienen eo da c'houlenn boued mat da lakaat an traoù da cheñch.

Ur stourmad nac'h-prenañ

ENEP PIV ?

Youc'hal a c'h'alv a holl vreten(ez)ed da heuliañ ar stourmad nac'h-prenañ savet gantañ a-enep produioù Mac Donald ha Coca Cola evit enebañ ouzh politikerezh diabarzh ha diavaez ar Stadoù-Unanet ha neuze evit flatrañ ar pouez o deus an embregerezhioù etrebroadel war ar sevel-politikezh-se.

N'eus ket un toullad huñverien a'chanomp rak gouzout a ouzomp re vat n'en do ar stourmad-mañ efed ebet na war stad arc'hantel Coca Cola pe Mac Donald na war bolitikezh ar Stadoù-Unanet ha ma ve heuliet gant 100% eus an dud. Kentoc'h ez eo pal ar stourmad diuniñ ar muiañ posubl a dud ha diskouez pegen nec'het omp dirak politikerezh etrebroadel ar Stadoù-Unanet hag e efedoù.

PERAK AR STADOU-UNANET ?

Perak tagañ ar Stadoù-Unanet nemetken ? Ha n'eus ket a stadoù all evel Israel pe Su-Afrika hag e ve ken ret all a zagan en abeg d'o folitikezh pe da wirioù mab/merc'h-den ?

Geo, anat eo. Met n'omp gouest da labourat war un tachen nemeti

war un dro ha diouzh un tu e vez pleustret war kudennoù stadoù evel Israel pe Su Afrika gant kevredigezhioù all endeo. Diouzh an tu all e tis-kouez er Stadoù-Unanet bezañ ar stad nemet hag he devez kement a levezon war emalc'h hor c'henvroï-diezed ha poent bras eo gervel an dud d'an evezh.

PEMP ABEG MAT.

1. Impalarelezh trevadennel "sevenadur" ar Stadoù-Unanet. N'eus ket nemet teurel ur sell war stad an traoù er Stadoù-Unanet hiziv an deiz a-benn meizañ pegen noazus eo an efed en devez an egezh-sevenadur-se war gevredigezh Norzh-Amerika : gwallerezh, laeroñsi, muntrevezh, gounneloueriezh, taolioù-feuls...
2. Emellerezh aktivel-tre ar Stadoù-Unanet e aferioù stadoù all - dreist-holl en Amerika Latin e-lec'h ma vez gwelet sklaer-tre efed noazus ar blokez a-enep Kuba war hec'h armerzh ha war bar-bevañ Kubaniz. Komren a reer re vat da bellec'h e c'hell kas ar politikerezh emellour-se : Viêt-Nam, Korea, Kuba.

3. Fellout a ra dimp divasklañ ar pouez o devez an embregerezhioù etrebroadel war bolitikezh hollak ar Stadoù-Unanet. Hag ur skwer gwelloc'h e ve eget Mac Donald ha Coca Cola ? Ret eo sevel a-enep lezenn an arc'hant hag a vez trec'h war gwirioù ha frankiz an dud.
4. Gwasket ha mac'homet e vez poblou hengounel ar Stadoù-Unanet. Penaos e c'hellomp-ni, breton(ez)ed chom hep flatrañ kement-se ?
5. Dre gorvoniñ ar c'hoadeier trovanel en un doare mantrus evel ma ra embregerezhioù evel Coca Cola pe Mac Donald e vez distrujet an endro.

Neuze, dre nac'hañ prenañ ar produioù-se, arouziet-tre eus holl vreina-dur ar Stadoù-Unanet, en em ware-zomp diouzh bezañ kontammet gant ar vosen-se hag e tiskouezomp ivez bezañ a-unan gant poblou gwasket Norzh-Amerika hag Amerika Latina.

Spi hon eus ez oc'h prest da heuliañ ar stourmad nac'h-prenañ ganivet gant **Youc'hal**. Mar fell deoc'h kaout titouroù ouzhpenn, skrivit d'ar chomlec'h a-dal : Youc'hal, 29870 Kozh-Meal.

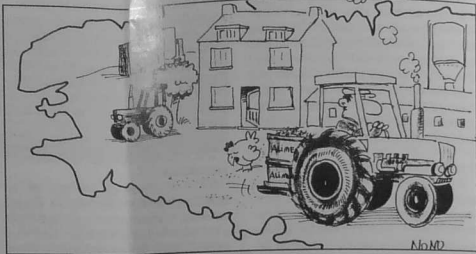
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES CÔTES-DU-NORD ET LES SALARIÉS AGRICOLES.

L'histoire de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord, comme celle de nombreuses Chambres d'Agriculture se divise en deux parties distinctes. La première (1927-1941) est marquée du sceau des propriétaires fonciers, souvent des nobles ; les positions sont marquées par une hostilité, une lutte ouverte envers les salariés agricoles. En 1949, lorsqu'ils renaissent, l'aristocratie terrienne qui a collaboré avec la Corporation Paysanne (œuvre de De Guébriant) est déconsidérée. Aussi, les positions s'expriment moins violemment.

Une des particularités de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord est d'avoir été très fortement influencée par la Chambre d'Agriculture du Finistère, organisme qui est toujours une chasse gardée de l'office de Landerneau. Ainsi, en 1926, Landerneau proposa la fusion des syndicats agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord pour parer à la menace, venue d'Ille-et-Vilaine, que constituait le syndicat des cultivateurs-cultivant (lire "Les paysans contre la politique", S. Berget).

L'entre deux guerres est dominée par le débat sur les assurances sociales. Aussi, dès sa première session (21.5.1927), Philippe, appuie le vœu des 279 caisses locales d'assurances mutuelles agricoles demandant que le projet modifiant la législation sur les accidents du travail soit rejeté sauf en ce qui concerne les augmentations du taux de rente des très grands infirmes. Il voudrait aussi que pour l'établissement des salaires la Chambre d'Agriculture donne son avis. Comme les salariés agricoles ne sont pas représentés, cela signifie que les employeurs seraient libres de fixer unilatéralement les salaires. Au moins, ils ne risqueraient pas la contradiction... En 1927, la loi de 1898 sur la réparation des accidents du travail ne s'appliquait pas aux ouvriers de l'agriculture ; c'est contre cette extension que s'opposent les Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, caisses ou les exploitants détiennent le pouvoir...

A la session de décembre de la même année, elle demande "que dans la désignation de la garnison, il soit tenu le plus grand compte de la situation de famille, de façon à protéger les familles nombreuses et à assurer ainsi à l'agriculture un complément de main-d'œuvre indispensable au moment des grands travaux". Les Chambres d'Agriculture sont oubliées par la pénurie de main-d'œuvre d'où tous les vœux favorables à



une politique nataliste. Mais cette main-d'œuvre dont rester dans la profession ; elle ne doit surtout pas aller à la ville. Ceci explique que les deux piliers de la politique corporatiste se nomment "Famille" et "Profession". A cette même session, elle écarte un vœu formulé par la Chambre d'Agriculture de la Charente tendant à assimiler les métayers aux ouvriers agricoles. A cette occasion, Le Guen fait observer que le mélayage n'est guère pratiqué dans notre région.

L'année suivante, dans la session de mai (29.5), Philippe propose un vœu ayant trait aux Assurances Sociales. Les éléments caractéristiques de ce vœu sont :

1. que les Caisses d'Assurances Mutuelles soient chargées de cette nouvelle assurance. Il ne faudrait surtout pas qu'un organisme public soit créé. Un tel organisme permettrait à l'Etat de tourner son nez dans les affaires de la Profession (voir plus haut). Une ingérence de l'Etat pourrait remettre en cause la domination des exploitants sur les salariés agricoles...
2. Que les économies qui seront faites par les agriculteurs ne tombent pas dans le budget général au profit des ouvriers des villes et des industriels mais retournent à ceux qui auront versé les cotisations. La séparation du monde rural et du monde urbain doit être totale. Si, aujourd'hui, les salariés du régime général appliquaient ce type de raisonnement, cela signifierait la suppression automatique du BAPSA (Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles)... Le renversement des faits est cruel.

Un autre membre demande que soit tenu compte du fait "que l'ouvrier agricole étant moins exposé que l'ouvrier de l'in-

dustrie devrait payer moins que lui tout en payant d'avantages égaux en cas d'accidents". Ceci reste à démontrer. Depuis très longtemps, les ouvriers agricoles, parmi toutes les catégories sociales, ont l'espérance de vie la plus courte.

Le mois suivant, au nom du principe des intérêts de la Profession, elle demande l'autonomie absolue des assurances sociales rurales et la liberté pour les assurés facultatifs de faire un choix dans les différents textes prévus par la loi. Philippe propose un système de capitalisation avec possibilité pour l'assuré de récupérer ses capitaux en vue de l'achat d'une exploitation.

Le 28 mai 1929, elle approfondit ce dernier point en demandant un régime d'épargne si conforme aux traditions des paysans français pour :

1. la vieillesse,
2. l'invalidité,
3. la maladie,
4. les charges de famille.

Mais, elle pose aussi ses conditions pour l'application de cette loi : "Que cette loi soit appliquée par paliers". En clair, elle entend freiner le plus possible.

"Qu'elle évite de créer tout déséquilibre entre les ouvriers des villes et des campagnes, déséquilibre qui accentuerait l'exode rural". Si l'exode rural est un mal, on peut lui suggérer de proposer aux salariés agricoles des avantages sociaux supérieurs à ceux du monde urbain. C'est certainement le meilleur moyen de maintenir les salariés à la terre.

Le 13 septembre 1930, De Goyon renouvelle le vœu émis par Philippe (29.5.1928) confiant aux Mutuelles agricoles la gestion des prestations des assurances sociales.

Mais l'application de cette loi se heurte à de multiples difficultés d'application. Ainsi, en 1931, elle se plaint de la mauvaise volonté des ouvriers agricoles à verser leur cotisation d'employé. Ceci l'amène à formuler le vœu suivant : "Que la responsabilité de l'employeur se trouve extrêmement déchargée vis à vis de la loi du fait qu'il a acquitté régulièrement sa part".

L'année suivante, poliment, elle rejette les allocations familiales en agriculture en demandant une étude approfondie du projet de loi. A cette même session de printemps, elle repousse la création de tribunaux en Agriculture, "étant donné le genre et la faible quantité de litiges qui pourraient être soumis aux Tribunaux d'Agriculture, émet le vœu :

Que l'on s'en tienne à la création de commissions paritaires facultatives et d'un corps d'experts agricoles agréés par les Chambres départementales d'Agriculture après examens et stages contrôlés par elles". Il est bien connu que la profession agricole constitue une grande famille ; pourquoi créer des tribunaux lorsqu'on connaît les conflits entre agriculteurs. A la rigueur, que l'on crée quelques instances facultatives qui appliquent les normes, les règles de la Profession. Par ce vœu, elle repousse l'autorité, l'ingérence de l'Etat dans la Profession. Dans un autre vœu, elle demande que les assurances sociales soient facultatives. Une manière galante de dire : "Qu'elles existent sur le papier mais ne reçoivent aucune application concrète".

A la session d'automne (14.12.1932) elle émet le vœu "que l'assurance vieillesse soit maintenue mais que l'assurance maladie soit facultative", et "que l'application de la loi sur les allocations familiales soit suspendue jusqu'à la fin de la crise agricole".

Il faut savoir que dans les années 1970, un ministre avait refusé de dévaloir le budget du régime vieillesse des salariés agricoles : il était en excédent ! L'explication est simple : les salariés avaient cotisé toute leur vie et nombreuses étaient ceux qui étaient morts avant d'arriver à la retraite. C'est certainement ce raisonnement que tient la Chambre d'Agriculture. L'assurance maladie risque de coûter plus cher aussi, elle demande son inapplication. Quant à la suppression des allocations familiales jusqu'à la fin de la crise agricole, pour elle, le monde agricole sera toujours en crise... donc...

Le 16 mai 1933, elle perd son sang froid en entendant parler de la semaine de 40 heures qui "aurait pour effet d'accroître encore le nombre d'employés de l'Etat et par suite d'alourdir la charge fiscale" et émet le vœu "que sous aucun prétexte, la semaine de 40 heures ne soit appliquée en France, que le chômage ne

soit combattu que par la restriction d'une fiscalité excessive qui diminue le pouvoir d'achat du consommateur, et non par une réduction de la durée du travail producteur de l'ouvrier, dont l'employeur n'est déjà plus à même de rémunérer le rendement actuel sans dépasser les possibilités de prix de revient". Bref, toute la réaganomics appliquée par Ricard et Fanch Mitt avant l'heure.

En 1934, elle demandera l'application de la loi Larchen dans les campagnes (habitations). A cette session de printemps, elle demandera "la substitution partielle aux allocations en espèces faites aux chômeurs d'allocations en nature de produits alimentaires nationaux". A-t-elle pensé au gaspillage monstrueux que cela occasionnerait ? La hargne contre les allocations familiales ne la quitte pas ; elle demande leur application "au jour où la population rurale pourrait faire face aux nouvelles charges que son application lui imposerait".

Quelques mois après, elle demandera que les bureaux de main-d'œuvre agricole ne soient autorisés que dans des circonstances exceptionnelles à introduire de la main-d'œuvre étrangère, et demander que des sanctions soient prises contre les travailleurs au chômage (principalement les célibataires) aptes à travailler à la terre qui auraient refusé une place offerte (retrait des secours de chômage). Ces sanctions ne peuvent être évidemment généralisées, précise-t-elle. Ouf !...

L'année 1936, est très mal vécue par la Chambre, elle s'indigne de l'agitation ouvrière :

"Considérant que dans le département le salarié vit la même existence que l'exploitant, faisant pour ainsi dire partie de la famille", "Considérant que le groupement des salariés dans un syndicat de salariés, des patrons dans un syndicat de patrons aurait pour premier résultat de gêner les relations actuellement cordiales entre employeurs et employés, ce qui ne faciliterait ni l'exécution du travail ni la discussion des intérêts respectifs du patron et de l'employé".

"Emet le vœu que dans toutes les conversations, dans toutes les commissions et délégations, les pouvoirs publics et l'administration acceptent des commissions patronales et des commissions ouvrières des syndicats mixtes au lieu et place de délégations de syndicats patronaux et de délégations de syndicats ouvriers". Pourquoi ne propose-t-elle pas que deux syndicats patronaux négocient entre eux les intérêts des salariés agricoles ?...

A cette même session, elle répond à un questionnaire, envoyé à toutes les Chambres d'Agriculture. Enquête très révélatrice.

Question n° 5 : Durée habituelle du

travail suivant les saisons par les diverses catégories de salariés.

Hommes	Printemps	9 heures
Femmes	Ete	10 heures
	Automne	9 heures
	Hiver	7 heures

Question 10 : Estimez-vous qu'il soit désirable pour faire disparaître certains soucis de conflits, de préciser les obligations réciproques entre employeurs et salariés agricoles en ce qui concerne la durée du travail ?

Réponse : Dans le département des Côtes-du-Nord, il n'existe pas de conflit du travail en agriculture.

Question 21 : Votre Chambre approuve-t-elle le chiffre maximum de 2 494 heures par an (durée du travail en industrie avant la loi de 40 heures) ?

Réponse : Non, à cause des aléas rencontrés dans le travail agricole car ce chiffre serait trop faible.

Question 22 : A défaut de ce maximum, un autre chiffre maximum vous paraît-il préférable ? Lequel.

Réponse : 2 625 heures.

Question 27 : Le temps passé en cours de travail arrêté ou empêché par intempéries doit-il à votre avis être considéré comme temps de travail "effectif" ?

Réponse : Non.
Un des grands concepts du monde ouvrier en 1936 s'appelle "congés payés". Ces congés payés ont été acquis grâce aux grèves. Aussi, on ne sera guère surpris lorsqu'elle "estime qu'une grève rompt bien le contrat de travail et demande qu'en aucun cas les journées de grève ne soient incluses dans le décret concernant l'application de la loi sur les congés payés en agriculture". Il ne faudrait quand même pas donner aux salariés une prime de grève...

A cette session du 12 mai 1937, elle renouvelle son vœu du 16 mai 1933 concernant la loi de 40 heures en agriculture. Les termes de ce vœu sont très intéressants :

"Demande que tout soit en œuvre pour relever les conditions de vie des travailleurs de la terre, étant bien entendu qu'il est absolument impossible de rechercher la solution par l'application de la loi de 40 heures, impossible à réaliser en agriculture".

"et affirme à nouveau que l'amélioration nécessaire de la situation sociale du paysan ne pourra être réalisée que si les prix des denrées agricoles sont revalorisés au niveau des prix des produits manufacturés". Comment interpréter ce



... dans le premier alinéa, la Chambre d'agriculture à l'Etat d'améliorer la situation des "travailleurs de la terre" (comme elle dit) par tous les moyens sauf par l'application de la loi de 40 heures.

Après elle, la réduction de la semaine de travail est impossible en agriculture. Il reste donc l'augmentation du niveau de vie qui peut se traduire soit par une augmentation des salaires, soit par une protection sociale accrue. On remarque que dès le deuxième alinéa, elle ne parle plus de "travailleur de la terre" mais de "paysan". Admettons que sous le terme "paysan" elle n'exclut pas les salariés agricoles, cela équivaut pour elle à se servir des salariés agricoles comme pions, comme fantassins pour l'obtention de ses revendications. On peut aussi comprendre cette position d'une autre manière. Oui à une augmentation des salaires, non à une modification du partage de la valeur ajoutée. Par l'inflation, elle reprendrait d'une main ce qu'elle a lâché de l'autre. Reste donc la solution de la protection sociale accrue... Or, à cette session, elle "demande instamment que le régime spécial appliqué à l'agriculture, concernant les assurances sociales, reste en vigueur, repoussant de façon plus formelle l'admission au droit commun". Finalement, elle condamne toutes les avancées sociales !

A la session d'automne, elle repartira en guerre contre les allocations familiales en exigeant que "l'application de la loi actuelle soit très strictement contrôlée et sanctionnée de façon à réduire les cotisations patronales au minimum". Voilà qui est clair.

Cette position contre toutes les mesures, les avancées sociales découragent les gens à rester à la terre et constitue une source d'exode rural, c'est une politique anti-nataliste.

A la session de mai 1938, Le Vraux, conseiller municipal à Plounevez-Quintin est rapporteur de l'aide à la famille rurale. Parmi les mesures destinées à faciliter la formation de la famille se trouve l'action contre le célibat.

A la question : "Y a-t-il des célibataires volontaires dans les campagnes ?" Il répond : "Oui, toutefois ils sont assez rares ; mais on peut remarquer une crainte heureusement assez rare, chez quelques jeunes gens et jeunes filles, crainte provenant de l'exemple de certaines familles chargées d'enfants et se trouvant dans une gêne réelle, surtout chez les ouvriers agricoles et dans toute la petite culture". Dans ce rapport, on apprend qu'il n'existe qu'une seule assistance sociale rurale dans le département, basée à Merdrignac dont le poste et les attributions ont été créés par une initiative privée.

Puis, Le Cozannet, maire de Minihy-Tréguier expose son rapport sur l'exode

rural. Il constate que l'exode rural "se vit partout. Dans les parties pauvres du département ou désertées quand au point de vue écoulement des productions, difficultés de communications, salaires pouvant être accordés, habitations, distractions".

Enfin, à la session suivante Le Jollif, vice-président de la Chambre d'Agriculture et maire du Moustoir présente le logement rural. Il nous parle de ces centaines de huttes, ces milliers de taudis indignes de notre siècle qui couvrent le triangle St Nicolas-du-Palem, Callac, Mael-Carhaix. Ainsi, il nous décrit la maison de Marie Breton, de Locarn : "Pas le moindre meuble, pas de table, deux lits pour 7 personnes recouverts de quelques hardes, et où sur l'un d'eux se trouvait un pain, au fond la place où logent les chèvres. Sans même le moindre foyer elle prépare, à même le sol, les repas de la famille". Ce rapport très intéressant mériterait d'être publié ; aujourd'hui, on a du mal à imaginer, à ressentir, à comprendre cette misère qui sévit à cette époque-là, surtout dans le Centre-Bretagne.

"A cette époque, il y a dans le département :

	exploitations agricoles
71 098	personnes employées de façon permanente
26 760	personnes employées de façon temporaire
11 842	
109 700	au Total

On peut estimer, en se basant sur ces chiffres, qu'il y a 100 000 maisons d'habitation sur lesquelles

- 40% seraient à améliorer, soit 40 000
- 10% à reconstruire, soit 10 000.

Ces chiffres sont édifiants ! De plus on peut penser que Le Jollif mane l'euphémisme lorsqu'il chiffre le nombre d'habitations à améliorer...

Quelle politique mènent les pouvoirs politiques pour parer à cette situation ? Le Jollif nous apprend que sur plus de 400 maisons individuelles construites avec l'appui financier de l'Etat, par l'entremise de la Société de Crédit Immobilier des Côtes du Nord, 119 le furent dans des communes rurales. Il dresse ensuite le tableau suivant :

	Avec emprunt	Sans emprunt	Total
Cultivateurs	12	17	29
Artisans ruraux	18	8	16
Ouvriers ruraux	4	1	5
	34	26	60

Donc, sur 119 maisons, 60 l'ont été par des personnes exerçant une activité agricole". Tout est dit dans ces quelques chiffres.

Au mois de novembre 1939, la guerre commence à faire sentir ses effets : La Chambre d'Agriculture a peur de manquer de bras et dénonce la politique de débauche pratiquée par les industries. Dans cette même session, elle demandera "à ce que soit rétabli, au moins provisoirement, le droit pour les ouvriers agricoles, chargés de famille, d'opter entre l'encouragement national aux familles nombreuses et le bénéfice des allocations familiales". Nous n'avons aucun renseignement concernant l'institution "encouragement national".

Harvé PERSON
Salarié agricole.
(Suite au prochain numéro)

SINADEG DA RENER FR3 BREIZH Pétition au Directeur de FR3 Bretagne

Monsieur le Directeur de FR3 Bretagne,

Nous protestons énergiquement contre la réduction des émissions en breton d'autant plus honteuse que le temps d'émission de FR(ance)3 Bretagne a augmenté aux dépens de la langue bretonne.

Dans la plus grande partie de la Bretagne, là où nous vivons, la suppression des 5 minutes d'AN TAOL LAGAD, 5 jours par semaines représente une perte de 25 minutes.

Puis la réduction de CHADENN

AR VRO de 60 à 40 minutes augmente la perte de 20 autres minutes. En tout 45 minutes de réduction pour un total antérieur de 85 minutes, soit pour nous PLUS DE 50% DE RÉDUCTION DU TEMPS D'ÉMISSION EN LANGUE BRETONNE.

A cela il faut encore ajouter la suppression, pendant 3 mois d'été du 1/4 des émissions annuelles.

Nous demandons donc :
- le rétablissement IMMEDIAT des 45 minutes hebdomadaires perdues,
- l'indemnisation du préjudice

subi par les téléspectateurs bretonnants à la suite des réductions et suppressions diverses,

- l'organisation de cours de breton à la télévision régionale, comme il convient à un véritable "service public" en Bretagne,

- l'application par FR3 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Enfant, et la création d'émissions en breton pour les enfants de Bretagne.

Sav-Heol
42, rue des Lilas
35136 St Jacques de la Lande

KENTELIOU NOZ E PENN AR BED

Gant Kuzul Meur departamant Penn ar Bed ez eus embannet ur folem livret kaer da reiñ da c'hrouzout roll ar c'hentelioù brezhoneg en diavaez eus ar skolioù. E 32 gêr e vez tu da heuliañ kentelioù brezhoneg e 1992-1993. Reiñ a ra ivez roll ar c'hazetennoù hag an abadennoù skingomz e brezhoneg en departamant.



DIWAN HA FRANS 3

Chalet bras eo DIWAN o welet ez eus bet digresket c'hoazh an amzer a vez roet d'an abadennoù e Brezhoneg e-barzh steuñv abadennoù nevez Frans 3. Ha tristoc'h c'hoazh e kavomp kement-se goude an hañvezh a bezh hag an disterañ brezhoneg war ar skramm.

Digresket ez eus bet padelezh an abadenñ sizhuniek CHADENN AR VRO eus 1 eurvez betek 40 munutenñ, hag hiziviken ne vo skignet abadenñ bemdeziek ar c'heleier AN TAOL LAGAD war Breizh-Izel nemetken.

D'ar mare ma tiskouez an ensavadurioù sellad ha kleved foran mont war hent dilezel o falioù rannvroel, e pouez DIWAN war an ezhomm da grouiñ ur chadenn holl-brezhoneg evit Breizh en he fezh. Hiziv an deiz ez eo ret holl ur seurt servij evit kreiñvaat diorroadur an deskadurezh divyezhek hag ouzhpenn-se e vez degaset d'hor bro/rannvor ul lusk sevenadurel ha kevredigezhel/ sosial nevez.

trollad ar Vro Bagin.

"LA PASSION CELTIQUE" en livre



La Passion Celtique, créée par la compagnie AR VRO BAGAN, en 1991, est un spectacle théâtral et musical qui raconte la passion et la mort du Christ. Elle s'inspire des mystères médiévaux, des versions populaires de la Passion et des calvaires bretons qui ont conservé dans la pierre les images du Grand Mystère de Jésus Christ.

Le théâtre médiéval est né de l'Eglise : dès le XIème siècle à Pâques et à Noël, l'office religieux fait l'objet d'une véritable mise en scène dans l'église, puis hors l'église, sur le parvis ou ailleurs. Le théâtre médiéval tout comme le théâtre antique, est un théâtre de la communion ayant une fonction sociale et religieuse.

L'ambition d'AR VRO BAGAN est de renouer avec cette grande tradition du théâtre populaire. La Passion Celtique se veut être aussi le témoin des échanges et influences artistiques en Bretagne et en Europe au moyen-âge et au début de l'ère moderne. Ainsi trouvera-t-on à côté du drame liturgique, la ménagerie du moyen-âge, la comédie dell'Arte, le vieux fonds de légendes celtiques et de croyances pré-chrétiennes...

G. KERVELLA

AR BED-DAN HEP DOUETAL ZO UN TEATR EDAN

Chomet eo buhezek, hec'h, koulz e Breiz hag en Euskadi, ar chomet a rejel-se a oa bet ganet er Grennamzer. Deul eo zoken a-benn XXvet kantved. Prouez maubret eo bet ar choarva-se choazh evit reiñ tu d'ar vrezhonegien da gas Loull d'e doull, ur wech ar mare, pezh a zo un disamm-kalon hep e bar, ha da enebiñ ouz pelkennoù poullter ar Parlamant pe zoken ouz pennañ mitret an liz.

Pezh-c'hoari, koulskoude, na biljas kement d'hon zud-kozh hag Ar Bason. Adskidlet kement Kliverer gant he gwerzennou enklotennet ken kaer, moulet e Paris e 1630 'en assaig an Groaz du en nu hanet La Bucherie', betek an hini a veze choalet c'hoazh e Kastel-Paol war-lerc'h ar brezel kentañ, stank eo bet ar mistereou-se o deus moarvat levezonet dam eo kizelien hor c'halarou brudetañ, hini Gwimilio en o zouez. Pnaos chom hep menegiñ ivez Pasion vras "Missire Laurans ar Richou, helec ha cure en parrouz a Ploumeze, escoply Sambriusc, et bia 1678" ? Penadouz zo anezh a chom e-touez ar re wellañ aet ar re a zo bet skrivet biskoazh evit hor c'homediancherien. Ret eo ober anv choazh eus an Divizou boemus-se a zo bet kempennet e 1948 gant Maodez Giannour an e g-Kaierou Kristen. Savet eo bet ar mistereou diwar reoù c'hallek evel n'eo bet choarvezet ivez gant Pasionpielle en Alamagn. Arabat e vefe kredid koulskoude n'o dije talvoudegezh ebet abalamour da se. Ken abred ha 1911, un arbennoig gueziek evel Gustave Cohen, krouer Strollad "Teofilaned" ha kelenner er Sorbonne, a lavare e oa ur mister brezhonek ken dishevel diouz unan gallek ha ma oa Phedre Racine diouz Hippolitos Euripides. Kalz nebeutoch a gozh-kaczoù trabeliek, aet difetis diwar re a deolo-giezh a gave, emezazi, e-barzh Ar Bason vrezhonek. Alesse, neuse, ur pezh-chaon un tamm mat gwiroch, c'hwec'hoñ ha fromoc'hoñ d'e soñj.

Dibabet o deus komedianer Ar Vro Bagin lezel a-gostez Ar Rezureksion. O doare dezho eo, marteze, da lidañ dezha-bloaz marv Ernest Renan, oberour ur Vie de Jésus a hadas kement a drubuilh hag a reuz e-mesk ar Vreizhez e fin ar c'hantved diwezhañ. Neus ket aze peadra da spontañ hoi Leoniz. Fsal hit chomet da hengoun o diagentid ha koulz gant Butez Donn Mikael An Noblreiz, Kemevez City, Roue ar Moch, Kenavo my Love ha Yann Vari Perrot, o deus bet diaz forzh krogadoug gant an arabadourien a bep seurt chapal, a bep seurt kostezenn hag a bep seurt liv. Pagen tizhet omp holl, koulskoude, betek hor c'hreiz, gant anken, glac'har, ha poanou Kriz Jezus, hor breur. Pet kwec'h n'eo ket bet mezhe-

kaet, dime-ganfet, gwallgaset ha boureviet, koulz gant tud a feiz ha gant tud digredenn ar c'hantved gouez a zo o vont da echuñ a-benn nebeut ? Ken a vefe tu da soñjal awechou, ez omp bac'het da viken e kelc'h diaoulek an Dichoanag, Judas e unan "gant kroug an droug en dro d'e choùg" eo a zo o reiñ ton d'an tonkadur

"... Mallozh d'ar bed / Mallozh d'al loar / Mallozh d'an heol ha d'an douar /

Mallozh d'an tad 'n deus va maget / Mallozh d'ar vamm 'deus va ganet /..."

Ha garm spontus mab an Den war e dremen-va o tregernñ betek ar stered hag ar planedennoù pellañ

"... Eil, Eil, lama sabachani..."

Hag enkreuz ar c'hantved a-bezh d'e heul !... Penaos ne teufe ket en dro amañ, en e sav e-mesk ar c'helanou, tasmant kaloc'h an dougen, Bleimor an tamaller ?

"... El penn er Peur en un taol d'ho fenester er bedz

diroll pebe er horroù / Et en ter gonz ar er vangour, a amzer koen meur Balihazar, Et ul loer a ganv ha g'ar loth,

dallet pep heol d'he splander gouev, A-us de zremueleu didalve er Gatel Europ, Drem-goad er Brezel !..."

Neus abeg ebet, koulskoude, da blegañ e benn dmdare bech an dazesper. N'eus abeg ebet da fallgialoniñ. Abeg ebet da asantiñ. Rak setu Man hec'h unan o sevel he mouezh d'e dro hag o taerñ en un doare ken dic'hortoz dirak korf he nab staget war al lamgrogaz :

"... Croas garv, marvel, criminel, fell Da den estrenva ha travel, A die mervel dre o delit, Parac euz le quemeret, Hep abec pur nac usurpet, An touez nac eu queit dieet dit ?..."

"Graet eu quemant gant falsentez Maz eu a pep tu an buhez Ha guynionez en divez yen..."

Neus ket keit-se 'zo e tispleg dmp Armand Robin pnaos e c'heller lakaat ar Verh d'ar marv diwar re a gomzou gwaret. Neve to vad deomp holl, eta, pa gavomp c'hoazh, daoust da bep tra, tud da c'hoañ, da ganañ, da goroll, Ar Bason Vras-mañ en ur yezh a zo bet graet kement evit klask he mougañ da vat.

Netra koulz hag ar yezh-se, koulskoude, evit adkavout hentou ar winoez.

Yann-Ber PIRIQU

DIWAN

Lettre ouverte à Jack Lang

Monsieur le Ministre d'Etat, Vous avez rappelé, dans un courrier du 4 juin 1992 votre attachement aux langues et cultures régionales. Vous affirmez votre "volonté entière et résolue d'assurer la continuité de leur développement et de favoriser de nouvelles avancées significatives en ces domaines dans une vision d'avenir cohérente avec les grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement."

En avril 1988, vous interpelliez M. Chirac, Premier Ministre, et M. Monory, Ministre de l'Education Nationale pour leur demander les mesures qu'ils entendraient prendre "pour permettre aux écoles Diwan de poursuivre l'enseignement en langue bretonne" (...)

Faut-il rappeler les déclarations de M. François Mitterrand en mars 1981 à Lorient: "Il est indiqué de la France quelle soit le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires... le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle"

Où encore, la proposition de loi que M. Mitterrand a présentée en 1977 avec M. Le Pensec et d'autres députés socialistes et qui stigmatisait "l'attitude des dirigeants français": "ceux-ci, au lieu d'entourer d'attentions des langues dont ils ont la charge aux yeux du monde d'assurer la sauvegarde et de les faire servir à l'épanouissement des populations dont elles expriment la personnalité usent au maximum de toutes les possibilités dont ils disposent pour empêcher, gêner ou freiner leur insertion dans l'enseignement, dans les mass média, dans la vie publique"

En décembre 1980, une nouvelle proposition de loi de M. Le Pensec et signée notamment de M. Michel Rocard, affirmait que "toute population détentrice d'une langue, a le droit reconnu proclamé, indiscutable, d'utiliser cette langue pour l'éducation de ses enfants et pour exprimer sa propre vie culturelle". L'exposé des motifs de ce texte dénonçait également

le refus de la France de ratifier l'article 27 du "Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques" qui reconnaît le droit aux minorités linguistiques d'employer leur propre langue.

Il est tout de même loué de sens que 10 ans plus tard, la France n'ait seulement pas pas signé ce texte, mais encore a refusé en 1990 de ratifier un article de la "Convention sur les Droits des Enfants", l'article 30, qui reconnaît ce même droit aux enfants, sous prétexte que la République est une est indivisible.

Pour un plan et des objectifs. Certes, en une dizaine d'années, une évolution a eu lieu. La création d'une licence de breton, puis d'un CAPES et d'un DEUG sont des acquis réels. Par delà les viscosités, le breton est plus présent à la radio et à la télévision. Et les écoles DIWAN sont sorties d'une situation de précarité totale en signant une convention contractuelle avec 51 postes et demi d'instituteurs. Mais des diplômés et quelques postes ne constituent pas une politique qui ne peut être basée que sur le plan et des objectifs clairement définis.

Ces avancées n'ont été réalisées qu'au coup par coup suite à des mobilisations et des manifestations successives. La langue bretonne n'est toujours pas dans une situation qui lui permettrait d'exister et de s'épanouir de façon normale. D'une négation presque totale, nous sommes aujourd'hui parvenus à une tolérance, à une sorte de dérogation par rapport à l'uniformité linguistique officielle.

Ainsi sur les 51,5 postes d'instituteurs conventionnés par l'Education Nationale à Diwan, seuls 3 d'entre eux ont été intégrés en deux ans. L'Etat ne grand pas en charge les nouveaux postes dus à la croissance. Il ne verse qu'un salaire minimum, que Diwan se trouve dans l'obligation de compléter pour tenir compte de la grille des salaires de la convention collective. Il ne paie ni la formation des instituteurs, ni l'encadrement pédagogique et administratif, ni les salaires des enseignants du collège qui compte maintenant 88 élèves.

DIWAN, RETRENTE SEPTEMBRE 1992.

Total des enfants fréquentant les écoles Diwan en Bretagne, tant en maternelle, primaire que collège : 937. Croissance par rapport à septembre 91 : 12% ; Maternelle, 490 ; Primaire 360. Collège 87. Sont 233 établissements répartis sur les départements bretons : 22 maternelles, 21 primaires, 1 collège (Finistère).

Les rigueurs budgétaires ont conduit à remettre à l'année prochaine quelques projets d'ouverture dont le plus avancé est à Vannes et qui devrait se concrétiser à Pâques.

Néanmoins, de nouvelles classes se sont ouvertes dans les établissements suivants : maternelle : Paimpol, Brest, Quimperlé ; primaire : Lesneven (1/2 poste) ; collège - dédoublement de la classe de 6ème.

Personnels salariés à Diwan (09 92) : Ecoles élémentaires ; instituteurs 62, postes de français 9, remplaçants 3 = 74 ; Secondaire (collège) : professeurs 14, autres (encadrement) 4 = 18 ; instituteurs stagiaires 1ère année 14 ; Administration : administratifs 8, pédagogie 4 = 12. Total général : 118. Les personnels de service (garderie, cantine, aide maternelle) sont à la charge des écoles et ne sont donc pas comptabilisés ici.

Si bien qu'aujourd'hui l'Education Nationale dépense en moyenne 11 618 F par élève dans le primaire, mais pour un élève de Diwan, il ne lui en coûte que 7 728 F. Un collègue revient à 19 855 F pour une année à l'Etat, mais un collègue de Diwan ne bénéficie pas d'un seul centime, sinon du soutien des collectivités locales et surtout du Conseil Général du Finistère (...)

Comment le Garde-des-Scouas peut-il affirmer que la question des langues régionales relève d'une "loi ordinaire" alors que près de 40 propositions de loi sur ce sujet ont été déposées par tous les groupes de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, sans qu'aucune n'ait jamais été mise à l'ordre du jour.

Orte ans après l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, il est profondément choquant que sur une question de société et de démocratie, le gouvernement soit encore si loin d'avoir tenu les engagements, pris solennellement auparavant par ceux qui y détiennent toujours le pouvoir depuis : les graves difficultés financières auxquelles sont confrontées les écoles Diwan aujourd'hui en sont la manifestation.

Aussi nous attendons de vous, Monsieur le Ministre de l'Etat, que vous preniez des mesures significatives, mais également rapides, sans lesquelles vous perdez de crédibilité et celle de vos amis sera consommée (...)

Le Président André LAVANANT

CLASSE BILINGUE A SARZEAU 15 jours de grève de la faim.

Après 15 jours de grève de la faim, Didier Goupli, agriculteur et parent d'élève de Sarzeau a mis un terme à son action commencée le 10 septembre pour réclamer l'ouverture d'une classe bilingue publique. Il a en effet obtenu que l'inspection académique du Morbihan s'engage à ouvrir cette classe à la rentrée 93 soit à l'école maternelle si 25 élèves sont inscrits, soit à l'école élémentaire si 20 enfants en font la demande.

En attendant, un instituteur bilingue assurera une initiation à la langue bretonne dès le mois d'octobre, à raison d'une demi-journée hebdomadaire à l'école maternelle et d'une autre demi-journée à l'école élémentaire.

Et voilà qui clouera le bec à tous ceux qui oseraient dire que l'enseignement des "langues régionales" n'est pas assuré en bon pays de France ! Reconnaissons qu'une grève de la vaim ça aide un peu... Merci Jack Lang.

Enquête sur la langue et l'identité bretonne. 80% des Finistériens pour les panneaux bilingues

Le Conseil Général du Finistère vient de publier les résultats d'un sondage sur l'identité culturelle du département. A travers cette enquête réalisée par "TMO Ouest" il s'agissait de juger le bien-fondé de la politique du Conseil Général en faveur de la langue et de la culture bretonnes. Les résultats dépassent les espérances de Jean-Yves Cozan, vice-président du Conseil Général qui est à l'origine de l'étude, et de ses amis.

1 000 personnes ont été interrogées, 400 Finistériens et 600 touristes, entre le 17 et le 22 août 92 dans 10 sites répartis sur l'ensemble du Finistère. Il en ressort que 92% ont vu la signalétique bilingue breton-français et que 78% se déclarent tout à fait ou plutôt d'accord avec le principe des panneaux bilingues (82,5% pour les seuls Finistériens). Le résultat montre une évolution positive des opinions sur le même sujet il y a 2 ans (+ 18%).

Au chapitre de l'image du département, près de 90% soulignent la force de l'identité culturelle du Finistère en plaçant largement en tête l'architect-



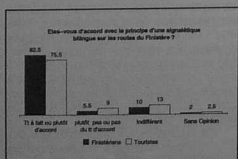
re religieux bien avant la musique, la danse, les fêtes ou encore la langue bretonne elle-même.

Sur le plan du breton 60% estiment qu'il s'agit d'une véritable langue (pour 12,5% c'est un patois !) mais le chiffre atteint 71% des seuls finistériens. Autre chiffre intéressant - 92% pensent qu'il faut conserver la langue et 88% des sondés finistériens estiment qu'on devrait prévoir l'apprendre à l'école si on le

désire. A noter que 2 touristes étrangers sur 3 sont intéressés par une aide à la découverte de la culture bretonne.

Commentaire de Jean-Yves Cozan, recueilli par Ouest-France (12.9.92) : "J'adresse immédiatement le résultat par lettre recommandée à Jack Lang et ses collaborateurs pour leur demander quand l'Education Nationale prendra en compte une telle attente".

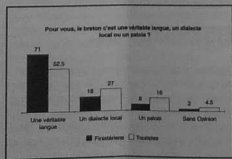
L'acceptation du principe de la signalétique bilingue selon le fait d'être Finistérien ou non



Une adhésion élevée qu'il s'agisse des touristes ou des Finistériens.

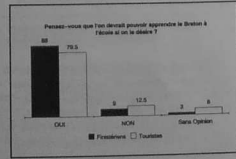
Dans la population des touristes, "l'hostilité" la plus déclarée émane des vacanciers bretons.

Selon le fait d'être Finistérien ou non



En local, il y a désormais une reconnaissance évidente du Breton.

Selon le fait d'être Finistérien ou non



CEREMONIE DE L'HERMINE. 3 Bretons et... 1 Catalan.

Vingt personnes ont reçu le Collier de l'Hermine depuis 1972, date de la remise à l'honneur de l'ordre même nom créé par le duc Jean IV. Quatre personnalités ont ainsi été distinguées le 26 septembre dernier à Saint Malo lors d'une cérémonie organisée par l'Institut Culturel de Bretagne : Michel Philippeau, Ronan Huon, Yvonne Jean-Haffen et le catalan Jordi Pujol, président de la Generalitat de Catalunya, qui doit revenir en décembre en Bretagne afin de recevoir son collier.

Voici les présentations de deux lauréats, l'écrivain Ronan Huon et le peintre Yvonne Jean-Haffen telles qu'elles sont parues dans le numéro 4 d'Actualités Culturelles de Bretagne-Keleier Sevenadurel ar Vro, édité par l'Institut Culturel.



RONANHUON.

Ganet d'an 3 a viz Eost 1922, e Saint-Omer, en un liegezh brezhonegerien. Ober a reas e studioù a Lanvaon hag e Skol-Vour Roazhon. Ken-drouer meur a gevredad (Kamp etrekeltiek an Vrezhonegerien, Kevredad Skrivagnerien Breizh), e roas lañs, e 1945, gant Pol Le Gouieriec, d'ar geladounn "Tir na nog". Dont a reas da vezañ renel Al Liamm e 1949. D'an hevelep bloaz, e savas an embannadurioù Al Liamm, meur a gantad titoù embannet ganto a-benn bremañ. Skrivet en deus ivez dastumadennoù barzhoniezh ha danevelloù (Evidon va-unan. An Irin glas. Ur Vaeuzh er voren).

L'ORDRE DE L'HERMINE.

Créé en 1381, après la bataille d'Auray, l'Ordre de l'Hermine est l'un des plus anciens parmi les ordres militaires et honorifiques d'Europe. La fondation de l'Ordre par Jean IV, affirme à la fois la prééminence ducale sur l'ensemble de la noblesse bretonne et une volonté d'unité autour du souverain breton. L'Ordre de l'Hermine avait la particularité d'être ouvert aux femmes et aux roturiers.

Le collier de l'Hermine se composait de deux chaînes d'or, formées elles-mêmes d'agrafes ornées d'hermines. Ces deux chaînes étaient attachées à leurs extrémités par une double couronne ducale où deux hermines émaillées étaient suspendues. Une banderole entourait les chaînes et portait la devise "A ma vie".

YVONNE JEAN-HAFFEN

Née en 1895 à Paris. En 1925, elle rencontre Mathurin Méheut dont elle devient l'élève. Dès l'année suivante, elle se rend en Bretagne où elle s'installe définitivement. En 1939, dans la maison achetée deux ans avant. Etudiant et travaillant avec Mathurin Méheut, elle s'attache à restituer l'âme de la Bretagne. A la mort de Méheut, elle se bat pour sauver la maison du maître à Lamballe et la transformer en un musée dont elle assure aujourd'hui la direction.



PEMP KINNIG DIAZEZ EVIT DAZONT POBL BREIZH

- Pobl Breizh anavezet ez ofisiel war he douar istorel (Bro Naoned ennañ).
 - Breizhjou Breizh dilenet dre gevatalded, galloudoù gwirion gante war bep tachenn hag o vezañ en anv Pobl Breizh er Frammou etrevroadel.
 - Ar Brezhoneg ofisiel e pep degouez ar vuhez foran hag e pep live en deskadurezh - adalek ar skolioù mamm betek ar skolioù meur.
 - Ur steuñv diorroadur ekonomikel diazeret war ampartiz hon tud hag hon pinvidigezhioù naturel, skoret war Frammou-lech, o toujan an dud hag an endro.
 - Gwir d'an holl da vevañ mat e Breizh, gant pe hep labour.
- Pa vo bet lizhet ar pemp pal-se e vo bet graet arakadennoù splañ e fram hon stourm evit an dieubidigezh vroadel.

UNE ALTERNATIVE POUR L'AVENIR DU PEUPLE BRETON

- La reconnaissance officielle de l'existence du peuple breton dans son intégrité géographique et historique (Loire-Atlantique incluse).
 - Election à la proportionnelle intégrale d'une assemblée bretonne, dotée de pouvoirs réels à tous les niveaux et représentant le peuple breton dans les instances européennes et internationales.
 - L'officialisation de la langue bretonne, dans tous les actes de la vie publique, et à tous les niveaux de l'enseignement - de la maternelle à l'université.
 - La mise en place d'un plan de développement économique fondé sur nos ressources humaines et nos richesses naturelles, basé en priorité sur des structures locales respectueuses des hommes et de l'environnement.
 - La garantie pour tous de vivre décemment en Bretagne, avec ou sans emploi.
- Ces cinq points actuels constitueront des avancées significatives dans le cadre de notre lutte de libération nationale.

PRIX NOBEL DE LA PAIX A RIGOBERTA MENCHU

Le comité Nobel du Parlement norvégien a décerné le prix Nobel de la Paix à Rigoberta Menchu vendredi 16 octobre. Agée de 33 ans, Rigoberta Menchu, indienne d'origine guatémaltèque, dirige depuis le Mexique où elle est réfugiée depuis 1981, le Comité de l'Unité Paysanne (C.U.C.) qui se bat pour les droits de la population indienne du Guatemala.

Née en 1959 dans un petit village de l'Altiplano Rigoberta Menchu a vu son père emprisonné pour s'être opposé à l'oppression des gros propriétaires terriens. Celui-ci mourra dans l'incendie de l'ambassade d'Espagne allumé par la police guatémaltèque lors de son occupation par les paysans indiens. Son frère sera torturé puis brûlé vif en public à l'âge de 16 ans. Sa mère violée et torturée par les forces de l'ordre, mourra attachée à un arbre. Elle a raconté son histoire et la tragédie de ses frères indiens dans son livre "Moi, Rigoberta Menchu".

En 1984, Rigoberta Menchu faisait partie de la commission pour les droits de l'homme de l'UNESCO à Genève. C'est à ce titre qu'elle avait été invitée à Douarnenez lors du festival du cinéma consacré aux peuples indiens d'Amérique. Elle y avait présenté le documentaire "Quand les montagnes tremblent" dont elle avait écrit le scénario. Elle y décrivait la situation des indiens du Guatemala descendants des Mayas qui forment la grande majorité de la population de ce petit état d'Amérique centrale situé entre le Mexique et le Honduras. Un pays victime d'une guerre civile qui fit plus de 100 000 morts et près de 40 000 disparus entre 1970 et 1980, dix années de répression terrible à l'égard des indiens menés par l'armée guatémaltèque.

La lauréate du Nobel entend consacrer le montant de son prix, 6 millions de francs, à la défense de la cause indienne. Outre ses responsabilités à la tête du C.U.C. (Comité de Unidad Campesina), elle assure la présidence du R.U.G., le mouvement de la Représentation Unitaire de l'Opposition au gouvernement guatémaltèque, dictature militaire qui ne l'a autorisée à revenir parmi les siens que lors de brefs séjours



depuis 1987.

Rigoberta Menchu, la plus jeune Prix Nobel de la Paix, succède à une autre femme : la dissidente birmane Aung San Suu Kyi, toujours assignée à résidence dans son pays. EMGANN qui s'était largement fait l'écho de la campagne en vue de l'attribution du Nobel de la Paix à Rigoberta Menchu s'est aussitôt félicité de cette décision dès sa publication.

NOBEL A RIGOBERTA MENCHU.

EMGANN se félicite de l'attribution du prix Nobel à Rigoberta Menchu, militante indienne Guatémaltèque, qui lutte pour la reconnaissance des peuples Indiens. A travers elle, EMGANN salue tous ceux qui à travers le monde, se battent pour l'émancipation des peuples minorisés.

EMGANN

DOM TOM

Les mensonges de Louis Le Pensec.

Le ministre des DOM-TOM s'est réjoui de ce que "l'outre-mer ait amplifié, conforté et finalement enrichi la victoire de l'Europe et de la France", constatant que le "oui" a recueilli près de 70% des suffrages exprimés. Le Pensec omet cependant de dire que l'abstention a atteint les 60% ! Elle était très importante en Guadeloupe, en Martinique où le Parti Progressiste Martiniquais, pourtant assez proche du P.S. réclamait que "le Peuple martiniquais soit consulté séparément. Le record revient à la Nouvelle Calédonie avec des pointes atteignant les 91% d'abstention dans les îles loyauté. Dans les îles Bélep, très influencées par le FLNKS aucun électeur ne s'était déplacé !

Les résultats justifient-ils les cocoricos de Le Pensec ?

OALED ABHERVE

Kreizenn sevenadurel breizhek Sant-Elieg

E penn kentañ miz Here e vo adkroget gant ar c'hentelioù. Evel ar bloaz tremenet g

vo :

- Kentelioù brezhoneg, tri live.
- Kentelioù istor Vreizh ha kan e brezhoneg.
- Prezegennoù, levræoeg.
- Priz ar gartenn ezel a zo bet lakaet da 100 lur ar bloaz-mañ. Bezañ ezel an Oaled a lakao un distaal a hanter briz evit ar prezegennoù
- Kentelioù brezhoneg : 700 L + 100 L (kartenn ezel)
- Kentelioù istor ha kan : 100 L + 100 L (kartenn ezel)
- Evit an dud dilabour, skoldi hag all e vo graet un distaal.
- Klask a rimp aozañ bep miz ur pred evit ar vrezhonegerien.
- Ma hoc'h eus lennet Ouest France d'ar 14 a viz gwengolo, hoc'h eus gwelet penaos emeur o klask skarzhañ a'hanomp kuit eus ar sal a feurmomp d'an ti Ker. Gazibul c'hoariva a fell dezhañ tapout ar savadur-a-bezh evitañ ha moarvat gant skoazell diennidi zo.
- Ni, eveljust, n'omp ket evit plegañ.
- Chomit war evezh ha prest da stourm diouzh ret, evit ma chomo Oaled Abherve war e SAV !
- Ret eo dimp bezañ niverusoc'h niverusañ d'ar c'hentelioù !...

SAV-HEOL : COURS DE BRETON POUR ADULTES

A RENNES, à l'école de la Liberté.

L'association Sav-Heol propose des cours de breton pour adultes dans les locaux de l'école de la Liberté, boulevard de la Liberté à Rennes.

Les cours sont ouverts à tous, aux débutants, comme à ceux qui ont déjà une pratique de la langue, la cotisation est de 350 F pour l'année.

Les inscriptions sont prises à l'école lors des cours.

1^{ère} année : à partir du mercredi 7 octobre, à 18 h et à 20 h.

2^{ème} année : à partir du mercredi 30 septembre, à 19 h.

3^{ème} année : à partir du mercredi 7 octobre à 20 h.

Cotisations : 350 F l'année.

CAMP DE JEUNES TOUSSAINT 1992

Du 25 au 30 octobre 1992

Dans les Monts d'Arrée, à Berrien, près de Huelgoat, Ti Ar Gouren est un petit centre d'accueil neuf (Parc Naturel Régional d'Armorique).

Ti Ar Gouren organise pour les jeunes de 8 à 13 ans un camp de vacances, article autour de l'initiation à la lutte bretonne et de la découverte des Monts d'Arrée.

Au programme :

- Initiation et perfectionnement au Gouren.
- Jeux sur tapis.
- Randonnées à vélo et à pied.
- Découverte des Monts d'Arrée.
- Animations et veillées en soirées.
- Vidéo : prise de vue, montage, animations.

Le séjour est ouvert à tous, les bons CAF ainsi que les chèques vacances ANCV sont acceptés.

1 camp de 6 jours pour un groupe de 28 enfants de 8 à 13 ans.

Documentation et renseignement sur simple demande à Ti Ar Gouren, Ar Poulig, 29690 Berrien. Tél. 98.99.03.80.

ADKOMANANT - KOMANANT • Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lech all - Sikoazell 200 L da vhanah

Anv/Nom.....

Raganv/Prénom.....

Chomlech/Adresse.....

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

STUMMDI ?

Stummadur stummañ gouestlet e labour en yezh ar sevenadur Breizh.

• Stummadur kentañ ha stummadur micher e brezhoneg ha dre ar brezhoneg.

• Stajou digor d'an holl

• Stummadur arbennik diouzh ar goullenn.

• Proadour live digoust diouzh ar goullenn.

STUMMDI

• Un organisme de formation spécialisée en langue et culture bretonne.

• Formation initiale et formation professionnelle en langue bretonne.

• Stajou digor d'an holl.

• Formations spécialisées selon les besoins et demandes.

• Tests de niveau gratuits sur demande.

STAJOU DIGOR

• Nemet menneget e ve en un doare all war ar roll e vez dalchet stajou e ti ENSAVADUR BREIZH e Kommanna, e-harz Menez Are

• Pemp devezh e pad ar stajou-se, eus al lun d'ar gwever, 7 eurvezh an devezh-eleze 35 eurvezh ar sizhun.

• Kreñh a ra an devezh labour da 9 e da echuil da 17 e 30.

• Azezel e vez ar stummañ diouzh liveoù resis, kaset gant kelennorien STUMDI hervez doareoù-labour bev da gellenn ur yezh a vremañ.

• Boud ha bod a vez war al lech.

Stajou arbennik :

• A cheller aozañ diouzh ar goullenn a-berzh embregerezhioù, Kuzulioù-embregerezh, kevarezhioù disentiñ ha...

• e-pad lech e Breizh

• hervez ur roll-labour, ur mareadegezh... diouzh ar goullenn.

PRIZIOU/Prix

Stummadur dre hinienn/Formation individuelle : 900 F. Bod & boued/Log. & Nourri. (e kommanna) 650 F. Ar Pred/Le. repas 45 F.

Prizjoui damhevel e lech'hoù all/prix sensiblement identiques dans les autres lieux de stage.

Stumdi zo un aozadur aotreet evit ar stummadur dibaoez : goullenn an tiorou, ar prizjoui, ha, diganomp, Stumdi est un organisme agréé pour la Formation continue : nous demander les renseignements, prix, etc.

Dustaloù evit ar studierien, an dud dilabour ha kerent skolioù Diwan. Réductions pour étudiants, chômeurs, et parents des écoles Diwan.

EVIT UR SKINWEL BREZHONEG MANIFESTOMP GANT STOURM AR BREZHONEG

D'ar sadorn
**26 a viz
Kerzu**
e Sant Brieg



- Pour dénoncer la situation de la langue bretonne sur FRANCE 3
- Pour obtenir la création d'une chaîne en langue bretonne



MANIFESTONS AVEC
STOURM AR BREZHONEG LE 26.12.1992 A 15 h 30,
PLACE DU CHAMP DE MARS A SAINT-BRIEUC

Stourm ar Brezhoneg (S.A.B.) a édité un pin's et un autocollant dans le cadre de la campagne pour une télévision en langue bretonne. Les dessins du pin's et de l'autocollant sont identiques : lettres blanches sur fond rouge et noir. Autocollant : 10 F. Pin's : 20 F. Par envoi postal : 10 autocollants + 10 pin's : 250 F (Ecrire à : S.A.B. BP15. 29480 AR RELEG - Le Releg Kerhuon)